

Formation : Les responsabilités administrative et pénale des élus.

Cours pratique - 1j - 7h00 - Réf. RPM

Prix : 960 € H.T.

Cette formation vous permettra de mieux comprendre les risques en matière de responsabilité des élus.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Distinguer la responsabilité administrative de l' élu et celle de la collectivité.
- ✓ Dissocier les notions de responsabilité "administrative " et "pénale".
- ✓ Appréhender les cas d'engagement de la responsabilité du maire.

Public concerné

tout type d'élus.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Pédagogie participative

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

PARTICIPANTS

tout type d'élus.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

1 Quelle responsabilité administrative pour les élus et les collectivités ?

- Distinguer "responsabilité des élus et "responsabilité de la commune".
- L'engagement de la responsabilité "pour faute" et "sans faute".
- Les conditions d'attribution de la protection fonctionnelle de l' élu.

Etude de cas

Travail sur des cas concrets et échanges.

2 Responsabilité pénale : comment prémunir les élus ?

- Distinguer la responsabilité pour faute intentionnelle et non-intentionnelle.
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale.
- Les principales infractions susceptibles d'être commises par un élu dans le cadre de ses fonctions.

Etude de cas

Travail sur des cas concrets et échanges.

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.